

Déclaration **FO** N°2 au CSE Côte d'azur du 11 février 2020

Consultation sur le projet de restructuration et du plan de transformation ayant un impact sur l'emploi de la société CONFORAMA France (livre 2)

Lors du CSE CAZ du 11 février 2020, la Direction de Conforama a sollicité l'avis du CSE CAZ sur le projet de restructuration et du plan de transformation ayant un impact sur l'emploi de la société CONFORAMA France.

Les élus FO déplorent le déploiement de ce plan massif de restructuration destiné qu'à garantir un niveau de trésorerie et de résultats permettant à Conforama France de se rembourser rapidement, au détriment d'une vision à moyen terme permettant d'assurer la pérennité de l'enseigne.

Les élus FO n'ont à date aucune visibilité sur les orientations stratégiques de l'entreprise pour les 3 prochaines années. Aucune visibilité non plus sur le plan de transformation annoncé qui sera très certainement revu en profondeur. Les annonces de déconnexion du plan de transformation du plan de restructuration puis de l'abandon de cette déconnexion quinze jours après démontre que la direction n'est pas prête sur ce sujet et qu'elle n'a donc rien pu présenter sur le plan de transformation en lui-même repoussé au second semestre 2020.

Les élus FO constatent que le cadencement du déploiement du plan est également porteur de risques majeurs de dysfonctionnement et de risques psycho-sociaux pour des salariés déjà largement éprouvés : les revirements de la direction sur le phasage du plan entre fermetures, licenciements, mise en œuvre de la future organisation, déploiement de la polyvalence et d'un nouveau système de rémunération va conduire le réseau et les fonctions supports à travailler en mode très dégradé dans les prochains mois. Ainsi, la volumétrie des suppressions de postes n'est pas corrélée avec une évaluation des besoins de l'activité et de la charge de travail : le plan à moyen terme est bâti sans hypothèses de croissance. L'activité future des magasins ne prend pas en compte le report de CA des magasins qui ferment. Les postes sont supprimés sans prise en compte d'une notion de temps de travail ! Par conséquent il existe un risque de recours massif aux effectifs précaires.

Par ailleurs, **Les élus FO constatent** que de très nombreux départs sont intervenus depuis le début de la procédure, tant sur les postes supprimés que sur les catégories d'emploi non impactées (environ 630 départs, dont 377 sur des catégories non impactées, sans garantie que ces postes soient ouverts au reclassement ou pourvus à l'avenir). De plus, les postes supprimés font état d'écarts majeurs entre réalité des postes occupés et intitulés de fonction, ce qui va générer des suppressions de postes dont les tâches ne seront plus assurées demain !

Compte-tenu que ce plan « fourre-tout » met en évidence de nombreuses carences, lacunes et erreurs d'appréciation qui conduisent à une incertitude juridique certaine, les élus **FO** sont dans l'incapacité d'émettre un avis. Ils ne participeront donc pas à la consultation sur ce point de la note économique (livre2).

Plan de campagne, le 11/02/2020.

Contacts :

Pineau Christophe DS FO Conforama CAZ : 0636898225

Villani Frédéric RS FO Conforama CAZ : 0612444548